

République française
Département de
l'Essonne

SYNDICAT MIXTE FERMÉ EAU DU SUD FRANCILIEN

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance en date du vendredi 19 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi 19 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, dûment et régulièrement convoqué le jour de la convocation, s'est assemblé en son siège sis à l'hôtel d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, situé à Évry-Courcouronnes, dans la salle des assemblées, sous la présidence de son président, M. François DUROVRAY.

Étaient présents

Nombre de membres
composant le comité
syndical :
8

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

M. Michel BISSON, M. Jacky BORTOLI, titulaires ;
Pierre PROT, M. Philippe RIO, suppléants ;

Nombre de délégués
présents ou
représentés lors de la
séance :

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine

MM. François DUROVRAY, Romain COLAS, titulaires ;

Début de séance : 8

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Mme Stéphanie DAUMIN, M. Alexis TEILLET, titulaires ;

Fin de séance : 8

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

M. Frédéric PETITTA, M. Sylvain TANGUY, titulaires ;
Mme Charlène BADINA, suppléante

Délibération n° DEL_2026_11

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance en date du 19 mai 2026

Séance du comité syndical en date du 19 juin 2026

Délibération n°DEL_2026_11

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance en date du 19 mai 2026

Le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-15, L. 5211-1 et suivants, et L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022-PREF.DRCL 503 en date du 15 décembre 2022 des préfets des départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, portant création du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu les statuts du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu la délibération n°DEL-2026/06 du comité syndical en date du 19 mai 2026 portant installation des membres du comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu la délibération n°DEL-2026/07 du comité syndical en date du 19 mai 2026 portant élection du président du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien ;

Vu le règlement intérieur du comité syndical ;

Considérant que le comité syndical s'est réuni le mardi 19 mai 2026 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 a été communiqué aux membres du comité syndical,

Sur proposition du Président,

Le comité syndical du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission aux membres du syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien du procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 19 mai 2026.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du département de l'Essonne et publiée en ligne sur le site Internet du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien (ESF), à l'adresse www.eaudusudfrancilien.fr.

VOTE	
NPPV	0
Absentions	0
Suffrage exprimés	8
Majorité absolue	5
Votre POUR	8
VOTE CONTRE	0

Le Président,



François DUROVRAY

Acte transmis à la préfecture de l'Essonne le 30 JUIN 2026
Publié le 26 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Séance du comité syndical en date du 19 juin 2026

Note de synthèse n°2

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, auquel renvoient les articles L. 5211-1 et L. 5711-1, le comité syndical est appelé, au début de chacune de ses réunions, à prendre acte de la transmission du procès-verbal de la séance précédente, sous le contrôle et la responsabilité du secrétaire de séance, à partir de la retranscription sténographique qui a été diffusée aux membres.

Il est proposé en conséquence au comité syndical de prendre acte de la transmission du procès-verbal, ci-annexé, de la séance en date du 19 mai 2026.

République française

Département de
l'Essonne

SYNDICAT MIXTE FERMÉ EAU DU SUD FRANCILIEN

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance en date du mardi 19 mai 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, Le mardi 19 mai, à 12h30, le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, dûment et régulièrement convoqué le jour de la convocation, s'est assemblé en son siège sis à l'hôtel d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, situé à Évry-Courcouronnes, dans la salle des assemblées, sous la présidence de Jacky BORTOLI, Doyen d'âge jusqu'à l'élection du Président.

Étaient présents

Nombre de membres
composant le comité
syndical :

8

Nombre de délégués
présents ou
représentés lors de la
séance :

Début de séance : 8

Fin de séance : 8

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

MM. Michel BISSON, Jacky BORTOLI, titulaires ;

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine

MM. François DUROVRAY, Romain COLAS, titulaires ;

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Mme Stéphanie DAUMIN, titulaire,

Mme VERMILLET suppléante,

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

M. Frédéric PETITTA, M. Sylvain TANGUY, titulaires

Absent représenté

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Alexis TEILLET, titulaire

Étaient présents pour cette séance les membres suppléants, lesquels ne prennent pas part au vote

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

M. Philippe RIO,

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Mme Nathalie LALLIER

Le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien s'est réuni le mardi 19 mai à 12h30, sous la présidence de Jacky BORTOLI pour le point n°2, DEL_2026_07, et de François DUROVRAY à partir du point n°3, DEL_2026_08.

M. Bisson :

Mes cher(e)s collègues, je vous propose de débiter notre séance d'installation. Je céderai donc dans quelques instants la parole à notre doyen d'âge, qui apprécie tout particulièrement ces moments où il peut diriger nos travaux et laisser libre cours à sa pensée.

(Connexion en visioconférence de Mme Daumin.)

Stéphanie, est-ce que vous nous entendez ?

Mme Daumin :

Oui, absolument.

M. Bisson :

Soyez la bienvenue dans cette séance d'installation. J'évoquais le fait que vous alliez pouvoir intervenir comme vous le souhaitez, mais qu'il vous sera impossible de prendre part au vote, puisqu'il est nécessaire sur une séance de cette nature d'être en présentiel pour voter. Évidemment, libre à vous d'intervenir quand vous le souhaitez.

Mme Daumin :

On ne me l'avait pas précisé. De ce fait, je suis en train de venir et actuellement dans ma voiture.

M. Bisson :

Très bien. On débute tranquillement et on vous attend.

Bienvenue aux nouveaux élus, je pense notamment à Frédéric. Quant à Stéphanie, je l'ai saluée tout à l'heure.

Avant de donner la parole à Jacky, quelques mots sur le chemin parcouru et sur la stratégie de ces dernières années. Je crois que l'on a collectivement pris conscience, dans chacun de nos territoires, de l'importance de l'eau comme étant un bien commun et de l'eau comme devant être sanctuarisée d'une certaine manière et, pour le dire autrement, sous maîtrise publique, je remercie Philippe Rio et Jacky Bortoli, qui les premiers ont porté cette exigence.

Cela nous a conduits à avoir une réflexion au-delà de l'aspect distribution, assainissement, épuration, etc., qui font partie des compétences de chacune de nos agglomérations, et de nous pencher sur la question de la production d'eau qui est exercée sur notre territoire par l'entreprise Suez, et plus largement que notre territoire, puisque ce sont plus de 1,4 million d'habitants qui sont concernés par l'entreprise Suez, et donc par ce que l'on appelle le Réseau Interconnecté Sud Francilien.

Assez rapidement un constat a été fait : les tarifs proposés par Suez étaient non seulement trop élevés, mais également marqués par de fortes disparités territoriales. En plus, ce Réseau Interconnecté Sud Francilien a été bâti au fur et à mesure, à partir des années 70, sur une impulsion donnée par l'État, notamment pour répondre à l'urbanisation importante de nos territoires, et porté par les villes nouvelles, que ce soient celles d'Évry, de Sénart ou de Grigny qui, même si ce n'est pas une ville nouvelle au sens public du terme, est une ville nouvelle portée par un aménageur privé, mais les conséquences sont exactement les mêmes.

À ce moment-là, l'État a confié la gestion à une société, qui ne s'appelait pas encore Suez, et, au-delà de la gestion, le développement du réseau. Aujourd'hui, on peut dire qu'il n'y a pas eu un suivi, comme il aurait fallu qu'il soit par les services de l'État d'alors, ce qui nous met dans une situation juridique plus inconfortable que si tout cela avait été suivi d'effets, et ce qui fait que nous avons sollicité plusieurs ministres de manière que l'IGEDD puisse se positionner sur ce travail juridique et nous donner quelques lumières sur ce trou d'air entre les années 70 et le moment de création de cette structure qui a développé et porté le Réseau Interconnecté Sud Francilien et le réseau aujourd'hui.

Je fais un petit retour en arrière. Tout cela a conduit à la constitution de ce SMF, donc un syndicat innovant de ce point de vue, et qui démontrait bien la volonté commune de l'ensemble de nos territoires de porter ce combat, alimenté aussi par des associations environnementales et citoyennes très présentes sur le territoire, qui portaient et portent ce combat à nos côtés.

Donc, création de ce SMF, avec deux objectifs : la réappropriation du Réseau Interconnecté Sud Francilien et la baisse du prix de l'eau dans une logique de négociation avec Suez -c'est dans les statuts du SMF- c'est-à-dire d'engager un dialogue avec Suez pour trouver une porte de sortie à cette réappropriation et à ce prix de l'eau.

Une stratégie, appuyée sur deux démarches, a été engagée. Cela me permet de le redire, parce qu'avec le temps, le fait de ne le pas rappeler certaines choses nous en éloignent. On dit souvent que, pour régler le sujet, il y a soit une voie contentieuse, soit une voie de négociation. Dans les faits, nous sommes en train de traiter les deux avec les armes que nous avons.

Sur la partie contentieuse, le fait que nous avons pris collectivement plusieurs délibérations fixant le prix de l'eau de manière unilatérale à 0,50 € dans un premier temps, puis à 0,55 € de manière à l'actualiser a permis de mettre une pression -sans jeu de mots- auprès de Suez, puisqu'entre le tarif vendu par Suez et le tarif auquel nous réglons les factures de Suez, l'écart est évidemment très important et se chiffre en dizaines de millions d'euros sur le budget de Suez, ce qui alerte les différents actionnaires. De notre point de vue, c'est un moyen de pression important.

Nous nous sommes évidemment fait accompagner d'avocats très compétents, de manière à pouvoir faire en sorte de répondre au contentieux que Suez a ouvert sur chacun des sujets et chacune des délibérations. Il y en a une petite dizaine. Il est important de dire que nous les avons aujourd'hui tous remportés, même si plusieurs sont sur la forme et pas tant sur le fond, mais ce que nous demandons, c'est d'aller sur le fond du sujet pour que la vérité des prix, pour le dire de cette manière, soit actée.

Je n'ai pas encore eu de retour de Philippe sur le rendez-vous qu'il a eu hier avec l'Autorité de la concurrence, mais je rappelle que nous avons pris une délibération ici, dans cette même instance, pour saisir l'Autorité de la concurrence. À ce même moment, Suez a bougé et nous a remis une proposition. Nous avons alors convenu collectivement ici, au sein du SMF et au sein de chacune des instances délibératives de nos agglomérations ou EPT, de suspendre la saisine de l'Autorité de la concurrence pour engager un dialogue avec Suez, ce que nous avons fait.

Cela a occasionné deux démarches. La première est celle du SMF à l'égard de l'Autorité de la concurrence, je vais y revenir. La seconde est celle de la ville de Grigny, accompagnée par la ville d'Évry-Courcouronnes, pour saisir très officiellement l'Autorité de la concurrence.

Les informations qui me sont rapportées, qui peuvent être amendées et modifiées, sont que l'Autorité de la concurrence aurait expliqué s'être autosaisie de cette question-là. Pourquoi s'est-elle autosaisie ? Parce que nous avons pris la délibération de la saisir avec un dossier de la meilleure qualité possible, puis nous avons suspendu cela pour les raisons que j'ai évoquées. Avec votre accord, j'ai donc rencontré l'Autorité de la concurrence pour leur livrer l'ensemble des éléments qui sont dans le dossier, en leur expliquant, ce qui ne se fait pas en général, le fait qu'il m'était difficile, d'abord parce que je n'étais pas mandaté, de les saisir officiellement, sinon l'esprit de dialogue qui nous animait avec Suez se serait arrêté, ce qui n'était pas le choix que nous avons fait, mais vu les éléments portés à leur connaissance sur la position abusive de Suez sur notre Réseau Interconnecté Sud Francilien, je les encourageais à s'autosaisir, ce qu'ils ont, a priori, fait. S'ils se sont autosaisis, je pense qu'ils l'ont fait à partir des informations que nous leur avons communiquées.

À côté de cette voie contentieuse, il y a la voie du dialogue avec Suez, un dialogue qui se veut évidemment rigoureux, transparent et appuyé sur la vérité. Quand on parle d'une réappropriation du Réseau Interconnecté Sud Francilien, encore faut-il vérifier la propriété des usines et des réseaux. C'est le travail que nous avons engagé de part et d'autre, c'est-à-dire que Suez nous doit un certain nombre d'éléments et nous les a rendus pour grande partie pour ce qui concerne les usines, mais pas

pour les canalisations. De notre côté, un travail a été fait par les agglomérations, le SMF et l'ensemble des acteurs pour rechercher dans toutes les archives, y compris les archives départementales, l'ensemble des éléments qui pourrait faire valoir la propriété publique/privée sur ces différentes infrastructures.

Non seulement nous avons fait ce travail, mais pour faire en sorte qu'il soit transparent, l'ensemble des éléments a ensuite été travaillé et soumis à un groupe de travail interne dans lequel toutes les parties prenantes, avec des regards qui peuvent être assurément très différents sur les portes de sortie, ont été invitées de manière que le constat soit partagé unanimement et que cela nous permette d'avoir une vision claire de ce qui est public, de ce qui est privé, de ce qui est entre les deux, sans que l'on sache encore vraiment. Cela nous permet d'être dans une position la plus favorable possible pour dialoguer avec Suez.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. On peut dire que c'est une première étape. Une deuxième étape, avec ce nouveau mandat qui s'annonce, doit maintenant s'engager. Une reprise des échanges avec Suez est évidemment nécessaire sur une base d'éléments acquis, mais encore insuffisants par la voie contentieuse, et d'éléments plus factuels sur la propriété, ce que j'ai évoqué.

Au-delà de la propriété, reste aussi à travailler la décomposition du prix de l'eau, puisque, pour être en capacité de la challenger et de faire nous-mêmes des contre-propositions, il nous faut savoir ce qu'il y a derrière chaque micro-centime de ce prix de l'eau. Là aussi, c'est un travail que nous engageons.

Fort de cette transparence et de cette vérité des prix, nous devrions être dans une position la plus stable possible, la plus solide possible et la plus robuste possible pour être en capacité d'engager un nouveau dialogue avec Suez. Un dialogue ne signifie pas que nous aboutirons, et si nous devons ne pas aboutir, j' imagine que le nouveau président nous sollicitera pour prolonger la voie contentieuse.

Voilà ce que je voulais vous dire au préalable pour rappeler en quelques mots l'histoire et là où nous en sommes aujourd'hui. Tout cela est un sujet relativement nouveau pour les collectivités territoriales que nous sommes. Nous sommes, non pas en train d'inventer un nouveau modèle, mais la situation du SMF est une situation singulière en France, donc assez unique, qui a nécessité une expertise fine pour essayer de comprendre, détricoter et faire des propositions.

Cela me permet de remercier infiniment celles et ceux qui nous ont accompagnés. Je pense évidemment à l'ensemble des élus et administrateurs sortants et à l'ensemble des équipes administratives, notamment de Grand Paris Sud, qui accompagnent sous tous les aspects (techniques, financiers, juridiques) l'ensemble des démarches que nous avons évoquées. Je pense aux avocats et experts que nous avons missionnés. Je pense à Adrien et Quentin, qui ont été extrêmement précieux et qui -je l'espère- vont continuer à l'être.

Merci infiniment, parce que je crois que nous sommes collectivement montés en compétences sur ce sujet, qui est un sujet absolument essentiel. Nous le devons certainement à nos convictions, mais aussi à l'excellence et aux compétences des équipes administratives qui nous entourent. Je tiens vraiment à les saluer.

Voilà pour ce propos introductif. Sans plus attendre, sauf s'il devait y avoir d'autres prises de parole, je cède avec grand plaisir la parole à Jacky Bortoli, notre doyen de séance.

(Applaudissements.)

M. Bortoli :

Romain Colas va être notre secrétaire de séance, donc je lui céderai la parole pour qu'il fasse l'appel.

Je me rappelle de la mise en place de la présidence actuelle. J'étais aussi le doyen. J'avais dit à l'époque que, jeune, on ne le reste pas, mais que, doyen, on le reste. Je suis content que la vie permette que je sois encore là, à 84 ans depuis le 16 mai.

M. Colas :

Nous n'avons pas été invités !

M. Bortoli :

Vous êtes venus les mains vides, donc je considère que je n'ai pas encore la reconnaissance que je mérite, mais c'est comme pour les Jeux olympiques, il ne faut jamais lâcher parce qu'il y a toujours des résultats au bout. La preuve.

Alors, je voudrais dire -cela va aller très vite- quelque chose en réponse à Michel Bisson, et cela va aller très vite, mais ce n'est pas Michel Bisson qui parle. Hier, à la Haute Autorité, il a été dit à Philippe Rio que nous n'étions pas dans une question de droit de propriété, mais dans une question de droit positif, et le droit positif, quand on exerce un service public, c'est ce qui est utile à l'exercice du service public. Cela fait partie du droit positif, et pas du droit de propriété. Et, je le dis à vous tous : Suez le sait. Bien sûr qu'ils le savent, parce qu'ils ne sont pas confrontés à cela que chez nous.

J'estime donc qu'il y a un angle mort qu'il va falloir combler, qui est celui de la non-saisine du tribunal administratif sur cette question, parce que concernant la Haute Autorité, elle ne se prononçait pas sur la propriété. J'aime bien avoir deux rétroviseurs, premièrement celui de la Haute Autorité de la concurrence et deuxièmement celui du tribunal administratif, parce que je considère que personne ne parle de cet angle, du droit positif. Ce n'est pas une découverte pour moi, mais cela va certainement être une découverte pour beaucoup d'entre vous, parce qu'il va falloir l'utiliser.

Suez joue sur le fait qu'ils considèrent être propriétaires. Le droit positif va permettre de démontrer que, même s'ils sont propriétaires, ce bien nous revient. Ce n'est pas un règlement de compte, mais tout simplement le fait que nous sommes devant des gens qui ont beaucoup de compétences, qui sont très assistés, et qui se préparent depuis des années, depuis 2005, depuis le moment où j'ai participé, avec le Maire de Saint-Michel, à la saisine de la Haute Autorité, depuis qu'ils ont été condamnés. Ils se préparent à cela. Et quand on regarde tout ce qui s'est déroulé depuis, jusqu'à maintenant encore, ils se préparent à cela.

Je pense que l'on a quand même fait un beau parcours, même s'il y a des insuffisances de notre part. Notre collègue, M. COLAS, le rappelait à la dernière réunion : on a de nombreuses insuffisances, qui nous portent préjudice, parce que l'on perd du temps. Je souhaite que le Bureau, qui n'existait pas auparavant et qui va être constitué par le futur président, soit suffisamment représentatif pour que l'on puisse avoir de réels échanges collectifs afin de lever les potentiels qui existent pour notre démarche qui est ancrée dans le sens du syndicat mixte : la réappropriation des moyens de production et de transport. Je ne désespère pas. Le futur président va s'y atteler autant que j'ai pu le faire avec Michel Bisson et les autres collègues.

Il y a une demande qui m'a été faite tout à l'heure par des associations qui sont présentes de pouvoir intervenir avant l'élection du président. Je me suis mis d'accord avec eux pour dire qu'ils feront cette demande une fois la mise en place réalisée du nouveau président, et je me suis assuré, avec ce potentiel futur président, qu'il leur donnera la parole. Je dis cela, parce que cette demande est un refus que j'effectue en connaissance de cause, c'est-à-dire que ce n'est pas à moi de donner la parole au public.

1- Installation du comité d'Installation du comité syndical du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien

Délibération n° DEL_2026_6

Rapporteur : Jacky BORTOLI, Doyen d'âge

M. Bortoli :

Si vous le voulez bien, j'en viens maintenant à la désignation du secrétaire. Romain Colas, es-tu d'accord ?

M. Colas :

Oui, pas de problème.

M. Bortoli :

Je dois solliciter Romain pour que tu fasses l'appel des présents. On a normalement dû te donner une liste.

M. Colas :

Je l'ai sous les yeux.

Ont été désignés par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart :

(Il est donné lecture de la liste des délégués élus au Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien. Lors de l'appel nominal, les délégués présents répondent à l'appel et déclarent être présents.)

M. Bortoli :

Toutes ces personnes qui ont été appelées doivent dire si elles sont porteuses de pouvoir. Je suis porteur du pouvoir de Madame Daumin.

Mme Vermillet :

Je suis porteuse du pouvoir d'Alexis Teillet.

M. Bortoli :

Je déclare donc que les membres du Comité syndical présents et représentés sont installés et qu'il sera dressé un procès-verbal.

Le quorum, fixé à 5, étant atteint, je vous propose de procéder à l'élection du Président du Syndicat Mixte Eau du sud Francilien.

Il est procédé, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du comité syndical. M. Romain COLAS est désigné à cette fonction qu'il accepte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE installés dans leurs fonctions de délégués du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien :

- **Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart : 2 sièges**
 - Monsieur Michel BISSON, titulaire
 - Monsieur Jacky BORTOLI, titulaire
 - Monsieur Pierre PROT, suppléant

- Monsieur Phillipe RIO, suppléant
- **Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération : 2 sièges**
 - Monsieur Frédéric PETITTA, titulaire
 - Monsieur Sylvain TANGUY, titulaire
 - Monsieur Eric BRAIVE, suppléant
 - Madame Charlène BADINA, suppléante
- **Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine : 2 sièges**
 - Monsieur François DUROVRAY, titulaire
 - Monsieur Romain COLAS, titulaire
 - Madame Sylvie CARILLON, suppléante
 - Monsieur Christine COTTE, suppléante
- **Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre : 2 sièges**
 - Madame Stéphanie DAUMIN, titulaire
 - Monsieur Alexis TEILLET, titulaire
 - Madame Brigitte VERMILLET, suppléante
 - Madame Nathalie LALLIER, suppléante

PRECISE que le comité du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien est réputé complet.

2- Election du Président du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien

Délibération n° DEL_2026_7

Rapporteur : Jacky BORTOLI

M. Bortoli :

Pour l'élection du Président, nous allons procéder à un vote à bulletin secret, par urne.

Il nous faut constituer le bureau de vote et nommer deux scrutateurs : Brigitte Vermillet et Sylvain Tanguy.

(Arrivée de Mme Daumin à 13 heures 10.)

M. Bortoli :

Cela fait partie des obligations, je vais vous rappeler les textes applicables à l'élection du Président : *« Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, articles L5211-2 et L2122-7 et suivants, l'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.*

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Nous avons reçu la candidature de...

M. Durovray :

Tu fais donc un appel à candidature.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature.

M. Bortoli :

Très bien.

M. Durovray :

Monsieur le Président, est-ce que vous me permettez de dire quelques mots avant de procéder au vote ?

M. Bortoli :

Bien entendu.

M. Durovray :

Michel Bisson et notre doyen ont formulé des propos liminaires que j'ai écoutés avec beaucoup d'attention et je souhaiterais revenir sur certains éléments qu'ils ont évoqués.

Nous sommes une assemblée d'élus et, en tant qu'assemblée d'élus, nous aurons à prendre un certain nombre de décisions dans les mois et les années qui viennent. En tant qu'élus, vous savez que nous sommes témoins des bons et des mauvais moments de la vie de nos concitoyens.

Parmi les bons moments, et j'imagine que cela a été votre cas pour chacune et chacun, nous sommes amenés à célébrer des mariages. Le mariage, c'est l'invention de l'Homme pour régler à deux des problèmes que l'on n'aurait jamais eus tout seul.

(Rires.)

J'ai le sentiment, qu'en nous réunissant et en créant le syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien voici quelques années, nous avons décidé d'un mariage à plus de deux pour traiter des problèmes que nous n'aurions peut-être jamais eus si nous n'avions pas pris nous-mêmes la décision de nous réunir.

Il est vrai que nous sommes dans une situation assez paradoxale, enfin unique en France, et cela a été indiqué par notre doyen. Nous avons dû organiser cette réunion pour traiter de sujets qui nous ont été légués par l'État, et c'est l'histoire de notre territoire, et par des entreprises privées, en l'occurrence Suez, compte tenu de son implantation sur notre territoire depuis un certain nombre d'années.

S'il n'y avait pas eu cette situation, on n'aurait peut-être pas été amené à créer ce syndicat. Quoi que, quoi que... Parce que, sur le territoire, au titre d'autres casquettes, notamment de celle de Président de Département, nous avons toujours eu conscience, à l'échelle d'un territoire un peu plus vaste que celui des agglomérations que nous représentons, qu'il y a des sujets. C'est le cas de l'eau, de l'énergie et des déchets. Je parle sous le contrôle de notre doyen, qui a été à l'œuvre voici quelques années en arrière pour créer des outils nous permettant de traiter de ces questions dimensionnantes, qui sont sur des échelles bien supérieures à celle de l'agglomération. Il se trouve qu'il y a des élus qui ont la force d'esprit de se retrouver pour essayer de traiter ensemble de problèmes qu'ils ne peuvent pas traiter seuls.

J'ai le souvenir, il y a quelques années en arrière, des échanges que nous avons eus sur l'opportunité de créer ce syndicat.

Je rejoins les propos de Michel et Jacky sur le chemin qui a été parcouru et je voudrais saluer sincèrement le travail qui a été effectué par Michel avec nous tous -je crois- et avec l'appui de

l'administration très contenu de ce syndicat pour cheminer dans la compréhension des sujets que nous avons à traiter.

Comme Michel l'a indiqué, beaucoup de points ont avancé, et il y a deux objectifs que nous partageons tous. Le premier objectif est la réappropriation des outils de production et de transport de l'eau. Le deuxième objectif est celui d'acheter de l'eau de qualité au plus juste prix. Ce sont les deux objectifs que nous nous sommes fixés en créant ce syndicat. Pour parvenir à l'atteinte de ces objectifs, il y a plusieurs façons de procéder : la voie contentieuse et la voie contractuelle. Ces deux pistes, qui ont été évoquées par Michel, ne sont pas des pistes totalement antinomiques. Dans son propos introductif, Michel a dévoilé les démarches qui ont été les siennes et qui avaient été validées par l'ancien Comité syndical pour être éclairé par un certain nombre d'autorités qui pourront être amenées, dans un calendrier qui ne nous appartient pas, à exprimer des avis ou à émettre des jugements sur un certain nombre de choses.

Il y a la voie contractuelle qui est sans doute la voie la plus périlleuse politiquement. Si on ne s'était pas réunis entre nous, si l'on n'avait pas créé le SMF, si on ne s'était pas marié, on n'aurait pas les problèmes à traiter, mais j'estime que la responsabilité des élus, et si vous en êtes d'accord et si vous me faites l'honneur de m'élire Président, c'est d'essayer de trouver des voies ou, en tout cas, c'est que nous parvenions les uns et les autres à cheminer sur cette voie contractuelle. Vous savez que la politique, c'est de rendre nécessaire ce qui est souhaitable.

Je ne dis pas que cette voie contractuelle va aboutir. Nous serons peut-être obligés de choisir la voie contentieuse, et on en fera collectivement le constat, mais au moment où l'on se parle, la voie contentieuse a été engagée par un certain nombre d'autorités publiques. Michel Bisson a indiqué que le syndicat mixte avait apporté son appui technique à l'ensemble de ces procédures. Et il me semble légitime que le syndicat mixte continue à apporter son appui technique à l'ensemble des procédures, qui, si elles aboutissent, nous permettront collectivement de tirer au clair un certain nombre de situations et potentiellement de tirer les bénéfices des choix et des décisions qui pourraient être prises soit par l'Autorité de la concurrence, soit par un juge administratif, ou qui pourraient être éclairées par l'IGEDD, qui a été saisie et dont je considère qu'elle doit aussi jouer un rôle très important si la voie contractuelle devait aboutir.

Cette voie contentieuse existe, mais pas simplement comme menace, parce qu'elle a déjà été engagée par un certain nombre d'entre nous.

Si je vous propose ma candidature, c'est parce que je pense que nous avons encore un espace pour aboutir sur la voie contractuelle.

Michel a évoqué les échanges qui se sont d'ores et déjà tenus avec Suez. Nous avons eu l'occasion d'évoquer ensemble dans une autre instance, qui n'était pas publique, le contexte et les stratégies qui pouvaient être engagées par d'autres acteurs privés ou publics. Je crois que la noblesse de la démocratie, c'est que nous nous retrouvions régulièrement pour porter un débat qui est public, c'est-à-dire qu'il y a dans cette salle un certain nombre de personnes qui nous entendent prendre des décisions ou des positions, mais il y a potentiellement aussi -je ne sais pas comment les qualifier- nos partenaires industriels ou privés engagés dans des contentieux, qui sont des parties contradictoires, qui peuvent nous entendre. Je ne sais pas si Suez est dans le public ou s'ils ont la capacité à suivre notre retransmission en visio mais Suez a la capacité d'écouter tous les comités syndicaux.

Je trouve cela bien qu'il puisse y avoir cette part de transparence en démocratie, mais je trouve bien aussi, compte tenu de la nature du sujet que nous avons à traiter, que nous ayons la capacité, entre élus et en dehors du Comité syndical, de discuter d'un certain nombre de sujets qui nous permettront d'affiner notre stratégie par rapport à Suez et de conduire les discussions avec Suez, parce que ces discussions ne seront pas une partie de plaisir. Il y aura évidemment, sur la question de la réappropriation des outils de production, ce qui est aujourd'hui public, ce qui est privé, ce qui est potentiellement bien de retour. J'ai entendu que la question était à nouveau posée par Jacky Bortoli.

Toutes ces questions devront être traitées, et il y aura sans doute des éclaircissements. J'ai eu connaissance, en tant que Président du Département, du travail de bénédictin qui a d'ores et déjà été effectué par les services du syndicat avec les Archives départementales et d'autres acteurs pour essayer de retrouver la trace de l'ensemble de ces infrastructures existantes, qui ont été construites au fil du temps et de la construction de nos territoires. J'imagine donc qu'une vérité va émerger au fil du temps du côté de SMF et du côté de Suez. Il est aussi possible qu'il y ait des zones d'ombre. Et il faut que nous ayons la capacité, sur cette question des outils de production, d'en débattre ici en transparence, et sans doute d'affiner une stratégie sans forcément qu'elle soit publique, mais qu'elle puisse être affinée avec l'ensemble des sensibilités qui composent notre Comité syndical.

De la même façon, la question du prix de l'eau est un sujet dont nous sommes tous convenus qu'il allait nous amener à contractualiser avec Suez, puisque nous n'avons pas la capacité technique de nous approvisionner par un autre biais. Il faudra avoir un contrat avec Suez sur une durée à définir pour nous approvisionner et acheter de l'eau en gros. Des discussions sont engagées sur des bases qui me semblent à la fois solides et intéressantes, mais sur lesquelles nous n'avons pas complètement abouti. Quand je dis cela, je le dis en étant parfaitement en phase avec Michel Bisson, qui m'a associé, qui a associé le Président Braive et le Président Leprêtre, à l'ensemble des discussions pour que nous soyons en capacité d'être éclairés sur les choix qui ont d'ores et déjà été faits par le syndicat. Mais tout n'a pas encore été tranché et tout n'a pas été abouti dans ces discussions sur l'achat d'eau en gros.

Je trouve légitime que nous débattions de ces questions en toute transparence au Comité syndical, et je trouve légitime que nous ayons la capacité d'avoir un espace de dialogue pour affiner notre stratégie sans qu'elle soit connue de Suez.

Avant de vous inviter à procéder au vote, je voulais vous dire que je suis candidat avec l'espoir que nous aboutissions à une solution contractuelle, qui est une solution d'avenir, avec l'objectif de nous réapproprier les outils de production et d'offrir à nos concitoyens et aux usagers un prix de l'eau de qualité, maîtrisé et à moindre coût.

Je n'exclus pas l'hypothèse contentieuse si la voie contractuelle n'aboutissait pas. Nous déciderons de notre capacité à aboutir sur la voie contractuelle collectivement. Ce n'est pas le choix du seul Président, c'est le choix du Comité syndical. Chacun d'entre nous se prononcera donc sur notre capacité à aboutir sur la voie contractuelle.

Sur la voie contentieuse, je me permets de dire publiquement, comme je l'ai indiqué à ceux qui portent cette voie, et je le dis avec beaucoup de respect, qu'elle est à mon sens plus pour régler des sujets du passé que pour traiter les questions de l'avenir.

La voie contentieuse et ce que pourrait être amenée à dire l'Autorité de la concurrence concernant la position et l'attitude de Suez vis-à-vis du territoire au cours des années passées jusqu'à aujourd'hui. C'est important que l'on règle cette histoire, mais, en réglant cette histoire, on n'aura pas traité l'avenir. Il faut donc que le Syndicat, en même temps qu'il appuie les volontés des uns et des autres de traiter l'histoire, soit en capacité de construire des bases nouvelles pour l'avenir, et cette voie contractuelle me semble plus appropriée, sans que je sois assuré qu'elle soit certaine au moment où je vous parle.

Je terminerai en disant qu'à mon sens, et je sais qu'il y a eu des débats sur le sujet, nous devons le faire dans un calendrier qui doit être plutôt resserré. Nous ne devons pas nous fixer de limites. Je ne vais pas vous dire que cela doit être fait dans les six mois ou l'année qui vient. J'ai eu l'occasion de partager avec vous le calendrier de nos interlocuteurs lors d'un échange qui n'était pas public. Lorsque je dis « nos interlocuteurs », ce n'est pas uniquement Suez. Ce sont aussi d'autres entités publiques et privées, de financeurs. Je crois que nous devons avoir à l'esprit, dans le calendrier de négociations, que ce n'est pas cela qui doit nous guider.

Je ne vais pas faire avouer de faiblesse par rapport à mon âge devant notre doyen, mais j'ai aussi eu quelques expériences de négociations, et je sais que les négociations les plus difficiles se traitent sur des calendriers contraints, et que, lorsqu'il y a une volonté exprimée de part et d'autre, on se met dans une salle et on essaie de discuter et de traiter les sujets les uns après les autres.

Je suis désolé de le faire par itération, mais je reviens sur la question du calendrier et je pense que nous avons intérêt à traiter de cette question dans un calendrier resserré. Quand je dis « nous avons intérêt », ce ne sont pas simplement les élus, ce sont aussi nos usagers qui achètent aujourd'hui de l'eau quand bien même à un prix unilatéral fixé par le SMF, mais qui me semble exorbitant par rapport à ce qu'il devrait être pour l'ensemble de notre territoire.

J'ai dit que ce serait mon dernier mot, mais je voudrais juste vous dire que je me suis exprimé sur la stratégie et la voie que je souhaite emprunter et que je forme l'espoir que nous puissions avancer collectivement -c'est une évidence-, majoritairement -c'est une évidence-, et unanimement -je l'espère-. Je ne sais pas si on arrivera à traiter de ce sujet de façon unanime. On est unanime sur les objectifs et j'espère que l'on sera également unanime sur les choix que l'on sera amené à faire. Je voudrais essayer de trouver une méthode nous permettant d'être unanimes jusqu'au bout, même si je me fixe plus une obligation de moyens que de résultats.

À cet égard, je pense que notre Comité syndical, en dehors des réunions publiques qui se tiennent, pourrait se voir de façon beaucoup plus régulière pour associer l'ensemble de ses membres, partager les éléments de discussions qu'il y a avec nos partenaires, et, si possible, trancher au fur et à mesure un certain nombre de questions plutôt que nous ayons en bloc un sujet à examiner devant le Comité syndical. Les négociations devront être conduites par les équipes du SMF, nos conseils et votre serviteur, mais j'estime qu'il faut que les membres du Comité syndical aient régulièrement la capacité d'avoir le même niveau et qu'ils puissent s'exprimer pour valider des points et verrouiller des points de discussions qui pourraient avoir lieu avec Suez. Tout cela se fera dans des formes qui resteront à déterminer.

Si tant est que vous m'accordiez votre confiance au travers du vote que le Président va engager dans quelques instants, je vous propose de reporter le point suivant de l'ordre du jour concernant l'élection des Vice-Présidents et la constitution du Bureau pour que nous puissions formaliser cette question dans les tout prochains jours et procéder à un vote permettant l'expression au sein du Bureau des territoires, ce qui me semble légitime, mais aussi des sensibilités qui peuvent s'exprimer en notre sein.

Voilà ce que je voulais partager avec vous, mon cher Président.

M. Bortoli :

Merci François de la complémentarité que tu apportes à mon intervention. Cela va me conduire à allonger mon intervention. Je ne vais pas passer au point pour vous faire voter.

Tout à l'heure, tu as dit que le mariage créait des obligations. Tu as raison de dire que l'on n'est pas obligé de se marier, mais une fois que l'on est marié, on doit assumer les obligations du mariage. Les obligations du mariage ne peuvent pas s'affranchir de ce qu'est le droit positif par rapport au droit de propriété. C'est impossible, comme il n'est pas possible de déshériter une personne avec qui nous sommes mariés et qui aurait des droits sur le patrimoine.

La clôture du mariage ne doit pas se traduire par le fait de laisser aux générations à venir, ce que Suez est d'accord pour lâcher. C'est nous qui devons décider d'où nous voulons aller. Ce n'est pas à Suez de nous dire : « Je veux aller là. Si vous ne signez pas, il n'y a plus de discussions. » Parce que le droit positif existe, il est dans la loi. Le droit positif nous donne la propriété des biens qui servent à un service public.

Ce que je regrette, et j'aurais aimé l'entendre de ta voix, à savoir que tu t'engageais non seulement à saisir la Haute Autorité de la concurrence avec le dossier que nous avons financé, parce qu'il y a des

choses utiles dedans, qui vont dans notre sens sur le prix. Je suis aussi un peu déçu que tu ne t'engages pas à saisir le plus rapidement possible le tribunal administratif.

Il ne faut pas laisser derrière ce qui peut être fait maintenant au prétexte qu'il faut que l'on soit unanime, parce que cela sert Suez, qui sait très bien jouer sur des dossiers inconséquents pour faire durer le temps. Et, pendant ce temps, malgré notre tarification abaissée, les gens continuent de payer les mètres cubes. Si ce n'est pas eux qui les paient, c'est nous qui sommes obligés de mettre la somme sur un compte bloqué, ce qui fait peur en permanence à Romain.

Je trouve dommage, et j'ai oublié de le dire tout à l'heure dans mon intervention, que nous n'ayons pas consacré une partie de cette réunion au fait que Philippe Rio était à la Haute Autorité de la concurrence hier matin, et qu'il n'ait pas été invité à nous faire son compte rendu, parce qu'il aurait éclairé certaines choses qu'a dit François. On peut bien entendu le reporter plus tard, sauf que j'ai écrit ce matin la chose suivante à François Durovray : *« Je ne suis pas contre ta candidature, mais il faut que tu t'engages à déposer notre dossier à la Haute Autorité de la concurrence et à saisir le tribunal administratif. »* Ceci pour une raison simple: quand Philippe Rio m'explique que l'Autorité de la concurrence s'est autosaisie, je redoute jusqu'où cela peut aller.

Je dis tranquillement, et il y a suffisamment de gens affûtés ici, mais pas seulement autour de cette table, mais également là et là, que la lettre de M. Bazire, puis la lettre de M. Pauliac sont des lettres ayant pour objectif de pousser les élus à la corruption, et je pèse mes mots. Je veux que ce soit au PV. Pourquoi à la corruption ? Si nous avons accepté l'accord que nous proposait Suez il y a un an, bien sûr que je redoute que nous soyons accusés de corruption. Vous savez, c'est à la mode. Stéphane Beaudet rappelait cela l'autre jour à une réunion que l'on a eue chez François en disant qu'il fallait faire attention, parce que cette affaire allait aller très loin.

Je le dis pour les jeunes élus. Il y a des actes que l'on nous fait faire parfois, qui peuvent avoir des conséquences graves. Je suis donc soucieux, en tant que doyen, et j'ai l'obligation de vous rappeler qu'il faut faire attention à tout ce que l'on signera avec Suez aujourd'hui, car ils n'ont pas voulu signer avant. C'est un vieux de la vieille qui vous dit cela. La corruption est dans l'air, et je veux vous éviter à tous cela, parce que vous êtes un peu mes enfants.

Alors, cela ne viendra pas de vous ni de moi. Vous le savez très bien. Ce sont des milliards qui sont en jeu. Suez nous prend 30 M€ par an. Ils n'ont pas démenti.

Je ferme la parenthèse et on va passer au vote.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Je crois que François Durovray est récupérable. Je le dis très franchement ici, je ne crois pas que certains le soient, parce que cela fait 50 ans que l'on vit le syndrome de Stockholm avec Suez. Ils savent travailler tout cela, ils savent travailler sur la sensibilité de chacun. Ils savent dire que notre syndicat ne sera pas uni. Et il y a même pire : l'Établissement Public de l'Île-de-France souhaite qu'il n'y ait pas de syndicat. C'est donc au plus au niveau que cela doit se décider.

Donc, protégeons notre syndicat. Je l'ai dit la dernière fois. Notre syndicat est important, parce qu'il permet l'expression de toutes les sensibilités et d'aller à l'essentiel.

Je crois avoir été entendu par François, même s'il n'a dit qu'une partie de ce qu'il m'a dit en aparté. Je ne serai donc pas candidat, parce que j'ai confiance en lui et en ce qu'il a dit, à savoir que l'on allait travailler collectivement. Ce n'est pas ce que l'on a fait sous la présidence de Michel Bisson. Je considère donc qu'une page est tournée et que l'on va faire ce qui a été dit, c'est-à-dire travailler collectivement, sous votre contrôle, public et élus, et pas toujours avec les mêmes juristes.

Cela va, tu es satisfaite ? Il n'y a pas d'autres candidatures ?

Mme Vermillet :

Je n'ai rien dit.

M. Bortoli :

Même si, autour de cette table, une sensibilité politique, qui est complètement engagée dans cette bataille, celle de gauche, parce que la gauche et la droite existent, ce n'est pas une maladie et ce n'est pas non plus quelque chose qui est négatif pour l'avis. Elle est majoritaire dans ce Conseil syndical. La sensibilité politique que je représente est majoritaire, mais elle va faire avec François, avec Michel, avec tout le monde, parce que les générations qui viennent méritent que nous ne les laissions pas dans une situation comme celle dans laquelle nous sommes depuis 50 ans. Ce n'est pas possible.

Le seul qui a voté contre -et il est encore là avec nous- et pour qu'il y ait une DSP en 2002 s'appelle Stéphane Beaudet. Les autres se sont abstenus. J'ai les documents en main. C'est ce que Michel essayait de rappeler sur un dossier qu'il ne connaît pas complètement.

Tu penses que quand on est maire, président ou ministre, on n'a pas des lacunes ? Je pense que j'en ai plus que les autres le disent.

Je continue la lecture.

Nous avons reçu la candidature de François. Il n'y a pas d'autres candidatures. Vous avez tous un bulletin et une enveloppe.

Philippe Rio, si vous souhaitez prendre la parole, je vous la donne.

M. Rio :

Non.

(Il est procédé aux opérations de vote.)

(Il est procédé au dépouillement des bulletins.)

M. Bortoli :

Je déclare François Durovray élu.

(Applaudissements.)

M. Bortoli :

Je rappelle à Durovray qu'il me doit encore quelque chose. Il est venu parler avec moi tout à l'heure en faisant des promesses. Son ami Chirac disait : « Il est vrai que cela n'engage que ceux qui croient aux promesses ». Je suis d'accord avec ça.

La séance se déroule maintenant sous la Présidence de Monsieur François Durovray.

M. le Président :

Monsieur le Doyen, je vous remercie et je remercie l'assemblée d'un vote, qui, compte tenu du résultat, n'est plus totalement secret.

(Rires.)

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1er tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 8
- Nombre de votants : 8
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

DECLARE Monsieur François DUROVRAY élu à la fonction de Président du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur François DUROVRAY dans ses fonctions de Président du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien.

M. le Président :

Je ne vais pas rallonger nos débats compte tenu des échanges qui ont eu lieu préalablement. Comme je vous l'ai indiqué, et conformément à l'engagement que j'ai pris, je vous propose de reporter les points 3 et 4 de l'ordre du jour concernant la fixation de la composition du Bureau et l'élection des Vice-Présidents et de faire cela à l'occasion d'une réunion dont on fixera la date avant de se quitter.

5- Lecture de la charte de l' élu local

Délibération n° DEL_2025_8

Rapporteur : François DUROVRAY

M. le Président :

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour avec la lecture de la charte de l' élu local que vous connaissez tous par cœur, puisque vous siégez tous par ailleurs. Je crois que nous sommes contraints de la lire, donc je vais vous en donner lecture.

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions fixées ci-après.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14 du CGCT. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local.

Article L1111-13 du CGCT

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14 du CGCT

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité Sociale dans les conditions définies à l'article L382-31 du Code de la Sécurité Sociale et à des régimes spéciaux définis par le Code général des collectivités territoriales.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13 du Code général des collectivités locales. »

Pouvez-vous me donner acte qu'il a été donné lecture de cette charte de l' élu local ?
(Approbation des élus.)

Je vous en remercie.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, par 8 voix.

6- Délégation d'attributions du comité syndical au Président du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien

Délibération n° DEL_2026_9

Rapporteur : François DUROVRAY

M. le Président :

Je ne pense pas que ce soit un point très important et qu'il y ait des actes immédiats. Je me tourne vers Michel et l'administration, mais je vous propose tout de même de vous soumettre le point n° 6 de l'ordre du jour.

Dans la note de présentation qui vous a été envoyée, il est indiqué le périmètre de ces délégations.

Y a-t-il des prises de parole ? *(Il n'y en a pas.)*

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, par 8 voix.

M. le Président :

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Avant que nous nous quittions et que nous puissions partager le buffet qui a été préparé par les équipes de GPS que je remercie, je voudrais que l'on fixe la date du Comité syndical qui permettra d'élire les Vice-Présidents et le Bureau. Je propose que cette séance soit précédée d'une première réunion entre nous pour essayer de débayer un petit peu ce qui pourra l'être. Je vous proposerai les premières orientations en fonction des échanges que j'aurais préalablement avec les équipes du Syndicat. J'ai repéré sur mon agenda la date du 3 juin. Je ne sais pas si vous êtes disponibles. Il y aura le salon de la MIF, mais vous n'y serez peut-être pas toute la journée. Est-ce que l'on peut dire le 3 juin à partir de 11 heures ? On peut commencer par la partie non-délibérative et faire le Comité syndical vers midi.

M. Tanguy :

Je reçois un prix à 10 h 30.

M. le Président :

En fonction des demandes de l'administration, le 3 juin, on se fixera un calendrier pour le 2^e semestre 2026, ce qui permettra d'avoir un peu de visibilité sur nos agendas respectifs.

Il y a des choses à voter le 3 juin, comme le compte administratif, mais on ne sera pas prêts. À quelle échéance serons-nous prêts ? Mi-juin. Dans ce cas, on fait plutôt mi-juin pour tout.

(Échanges entre les participants au sujet de la date de réunion.)

Le 19 juin à 15 heures pour le vote des Vice-Présidents, du Bureau, du compte administratif et des dossiers administratifs qu'il y aura à trancher. Et je vous propose, soit avant, soit après, que l'on ait un temps d'échanges sur la suite des opérations.

Je crois qu'il y a une demande de prise de parole de Brigitte avant de lever la séance et de proposer à Philippe Rio et aux membres du collectif présents de s'exprimer.

Mme Vermillet :

Merci Président. Ce sera très bref.

D'abord, félicitations pour cette élection.

Je voulais juste rappeler qu'en tant que Président du Département, il y a quelques années déjà, avec un certain nombre d'élus qui sont encore autour de cette table, vous aviez organisé une réunion au sein du Conseil Départemental pour envisager un certain nombre de réflexions sur l'avenir de l'eau et de la distribution, notamment de nos relations avec Suez, au motif qu'un certain nombre de marchés avaient été perdus par Suez et qu'il fallait absolument se poser la question de la tarification et du traitement égalitaire sur le territoire pour ne pas que les villes qui étaient encore en marché avec Suez soient obligées d'absorber la perte des marchés qu'ils avaient connue. C'est la première chose.

Aujourd'hui, nous sommes autour de cette table et, depuis la création de ce Syndicat, chemin s'est fait, donc félicitations à toutes celles et tous ceux qui ont permis la tenue de ces instances.

Puis je voudrais faire un clin d'œil tout particulier à notre ami, Jacky, qui ne manque jamais de nous taquiner. Alors, moi aussi, je vais le taquiner, parce que je ne pense pas que le problème de l'eau soit une question de droite ou gauche, même s'il y a une majorité de sensibilités de gauche dans ce syndicat.

Et je rappellerai aussi qu'une femme de droite a aussi pu être présidente de la deuxième régie de l'eau de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, où il y avait là aussi une majorité de gauche, mais nous avons réussi à travailler ensemble. C'était une dédicace spéciale pour notre ami, Jacky.

Merci à tous.

M. le Président :

Sans remettre de pièces dans la machine.

M. Bortoli :

Je vais faire court. J'ai créé la SEMARDEL avec une majorité de droite, sauf que, dans la SEDARDEL, comme au SIREDOM, je n'ai pas retrouvé l'affrontement de gauche ou de droite de la part de la droite. Jamais. La droite avait un comportement républicain. De moins en moins, la droite a un comportement républicain. Je ne vais pas parler de Retailleau.

Mme Vermillet :

Il n'est pas parmi nous.

M. le Président :

Il n'est pas autour de cette table, Jacky.

Nous pourrions renvoyer le compliment à beaucoup de représentants sur le champ politique, mais je pense que nous sommes des gens raisonnables autour de cette table et, qu'au-delà des personnes présentes autour de cette table, sur ce territoire, nous avons cette capacité à discuter sur des sujets qui dépassent les mandats et à trouver, au-delà de nos appartenances politiques, des voies d'accord sur les grandes orientations.

M. Petitta :

Moyennement.

(Rires.)

M. le Président :

C'est précieux et j'y veille en tant que Président de Département. J'imagine qu'en Seine-et-Marne, Michel connaît la même problématique et que vous avez les mêmes échanges.

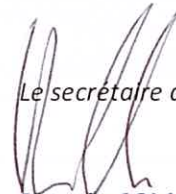
Je trouve quand même qu'on le fait bien, ce qui est heureux. Il faut que chacun soit capable de le rappeler.

La séance est levée à 14 H00.

Le Président,


François DUROVRAY

Le secrétaire de séance,


Romain COLAS